

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	1 <sup>er</sup> octobre 2024
Numéro		Heure	17h33

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad <a href="#">24.141</a>
Titre : Amendement à la motion de député-e-s interpartis, du 26 mars 2024, Révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire		
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de réviser le mode de gouvernance de l'école obligatoire, <i>notamment afin d'assurer l'égalité des chances et un meilleur contrôle démocratique sur l'école.</i> <i>(Suppression de : Cela permettrait d'avoir une meilleure gestion des ressources et des coûts, une équité entre les cercles scolaires et les élèves, ainsi qu'un pouvoir décisionnel cantonal renforcé, tout en laissant aux communes certaines prérogatives.)</i>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Laurent Duding		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :